VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul **Geo. St. Paul** **Geo. St. Paul**

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de JAYME FRIGOLA et CATHERINE CHRISTEN, sa femme.

No 84 201—Cour Civile de District.

A L'ENCAN, JEUDI, 5 MARS 1908, A MIDI.

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIÈRES, No 811 RUE BARONNE.

Nos 1424-26 RUE ST-CLAUDE, Joli Cottage Double.

No 711 RUE MANDEVILLE, Joli Cottage Simple.

Nos 1433-35 RUE MARIGNY, Bon Cottage Double.

Nos 1439-41 RUE MARIGNY, Cottage Double

No 631 RUE KERLEREC, Cottage Simple.

No 2252 RUE NORD ROBERTSON, Joli Cottage Simple.

No 2248 RUE NORD ROBERTSON, Joli Cottage Simple.

PAR GEO. ST-PAUL, ENCANTEUR.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, signé le 29 janvier 1908, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, je m'en moment et à l'endroit mentionné vendrai comme suit, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné par les numéros municipaux 1424-26 rue St Claude, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude [autrefois Bons Enfants] Kerlerec [autrefois Mystérieuse], Esplanade et Rempart [autrefois Amour], désigné par le No huit [8] sur un plan dressé par Joseph Pilié, autrefois voyer, daté le 7 juillet 1836, déposé en l'étude de Théodore Seghers, alors un notaire comme plan No 18 d'après lequel le dit lot mesurant trente-un pieds onze pouces [31 pieds 11 pouces] de face à la rue St Claude sur cent trente-six pouces sept lignes [136 pieds 1 pouce 7 lignes] de profondeur sur le côté contigu au lot No sept [7] cent trente-trois pieds onze pouces quatre lignes [133 pieds 11 pouces 4 lignes] de profondeur sur l'autre ligne du côté et vingt-trois pieds huit pouces trois lignes [23 pieds 8 pouces 3 lignes] de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné par le No municipal 631 rue Kerlerec [autrefois Felix], ensemble avec tous les droits, voies etc., situé dans le Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, et ayant en mesure américaine trente pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue Kerlerec [autrefois Felix] entre les rues Chartres [autrefois Moreau] et Royale [autrefois Cassocalve], par quatre-vingt quinze pieds onze pouces de profondeur, étant une partie d'un lot de terre désigné par le No cent quatre-vingt dix [190] sur le plan original dudit Faubourg et situé dans l'îlet borné par les dites rues Kerlerec, Royale, Chartres et François.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné par le No municipal 711 rue Mandeville et ses droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Royale, Dauphine [autrefois Grande Hermine] et Espagne, mesurant en mesure française vingt pieds de face à la rue Mandeville sur soixante pieds de profondeur; ladite portion de terre formant partie d'un lot désigné par le No cent vingt-huit sur un plan du faubourg Marigny et est situé à une distance de soixante dix pieds de l'encoignure des rues Marigny et Royale.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par le No municipal 2252 rue Nord Robertson et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Robertson, Marigny, Villeré, et Mandeville, désigné comme lot C, sur un devis et certificat de voyer, fait par Edgar Pillié, voyer, daté le 17 janvier 1908, d'après lequel ledit lot mesurant vingt deux pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Robertson, la même largeur dans le fond, par soixante treize pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles; étant situé à une distance de quatre vingt dix sept pieds cinq pouces et cinq lignes de la rue Marigny.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 1438-35 rue Marigny, et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Robertson, Mandeville et Villeré, désigné par la lettre B sur un devis et certificat de voyer fait par Edgar Pillié, voyer, daté le 17 janvier 1908, d'après lequel ledit lot est situé à une distance de quarante pieds de la rue Robertson, et mesure trente trois pieds quatre pouces de face à la rue Marigny par quatre vingt dix sept pieds cinq pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles de profondeur.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 2249 rue N. Robertson et 1439-1441 rue Marigny, et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Marigny, Robertson, Mandeville et Villeré, désigné par la lettre A sur un devis et certificat de voyer fait par Edgar Pillié, daté le 17 janvier 1908, d'après lesquels ledit lot formant l'encoignure des rues Marigny et Robertson, et mesurant quarante pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de quatre-vingt dix sept pieds cinq pouces cinq lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le balance s'il y en a en un crédit d'un an, ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion du crédit de ladite vente devant être démontré par des billets de l'acquéreur à l'ordre du vendeur et par eux endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité, ou payer cent d'honoraire d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant recevoir les loyers que de la date du passage de l'acte de vente et d'assumer les taxes pour l'année 1908 et de payer pour les dites notes pardevant Ernest Hidrine, notaire, et déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente avec

GEO. ST PAUL Encanteur.
Phone, Main, 2268 W. 137 rue Carondelet.
K. V. Richard, avocat pour l'exécuteur.
2 fév—2 9 16 23—mars 1 5

J. L. Onorato. J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GUS. OERTLING ET AL. VS. LORENZ BROETER, COUR CIVILE DE DISTRICT, PARROISSE D'ORLEANS, DIV. "A," No 83,901.

EN vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Gus Oertling et al vs Lorenz Broeter, dossier No 83 901, ledit jugement lu et rendu en cour ouverte le 15 janvier 1908 et signé en cour ouverte le 21 janvier 1908, et adressé à Joe L. Onorato, encanteur, et en vertu d'un ordre supplémentaire daté le 7 février 1908 j'offrirai à vendre JE DI le 19 mars 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 811 rue Baronne les propriétés foncières suivantes, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ses droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Galvez et Miro, désigné par les numéros trois et quatre, dans l'îlet No 22, sur un plan dressé par A. Len D'Hémécourt ingénieur de juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville par acte daté le dix octobre de la même année, lesdits lots sont contigus et mesurant à savoir: Le lot No trois, vingt neuf pieds six pouces et le lot No quatre, vingt neuf pieds sept pouces de face à la rue Bienville, par cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Pour faciliter la vente, la propriété ci-dessus décrite a été divisée en deux lots, d'après l'arpentage de Geo de Armas, voyer, daté le 3 février 1908 et rédigé ces mesurent comme suit: Le lot A commençant à une distance de cinquante neuf pieds de l'encoignure des rues Bienville et Galvez, et mesurant trente six pieds trois pouces de face à la rue Bienville par une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles. Le lot B est contigu au lot A et mesurant vingt deux pieds dix pouces de face à la rue Bienville par une profondeur de cent huit pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sur le lot A consistant d'un cottage double connu comme Nos 2208-10 rue Bienville, contenant cinq chambres de chaque côté.

Les améliorations sur le lot B consistant d'une résidence simple à deux étages, connue comme No 2214 rue Bienville. Ces deux morceaux de propriété seront offerts séparément.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant et en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Johnson et Galvez, sur un plan par A. D'Hémécourt, voyer daté le 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvillier ancien notaire, par acte daté le 10 octobre 1853 et mesurant vingt quatre pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue du Canal; vingt neuf pieds onze pouces de largeur sur la ligne du fond divisant ledit lot du lot No 10; cent quatorze pieds de profondeur sur la ligne du divisant du lot No huit; quatre vingt dix huit pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Johnson et seize pieds sur une ligne oblique courant de la rue Johnson à la rue du Canal, et le divisant d'un petit lot triangulaire lequel formant l'encoignure des rues Canal et Johnson la façade à la rue du Canal, commençant cinq pieds, cinq pouces et quatre lignes du dit encoignure et la façade à la rue Johnson a quinze pieds cinq pouces du même. Et un lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le même District et contigu au ci-dessus et d'une forme triangulaire, formant l'encoignure des rues Canal et Johnson, mesurant cinq pieds cinq pouces trois lignes de face à la rue du Canal, quinze pieds et deux lignes de face à la rue Johnson; quinze pieds, onze pouces, six lignes sur la ligne divisant ladite portion de terre de la propriété ci-dessus décrite, le tout en mesure américaine, et d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté le 1er mai 184., déposé en l'étude de D. L. McCoy, ancien notaire.

Les améliorations consistant d'une bâtisse à un étage, maintenant occupée comme une pharmacie, et connue comme No 2101 rue du Canal aussi un petit cottage dans le fond et connu comme No 115 rue N. Johnson.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances là dessus, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Miro et Galvez, désigné par le numéro deux dans l'îlet vingt deux, sur un plan dressé par le défunt A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville, par acte daté le 10 oct. 1853; ledit lot mesurant vingt neuf pieds 6 pouces de face à la rue Bienville sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant d'un cottage simple connu comme No 2204 rue Bienville, contenant cinq en six chambres et la petite bâtisse dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le balance s'il y en a, en un, deux et trois ans, avec sept pour cent d'intérêt par an, de la date de la vente, les billets devant porter toutes les clauses usuelles de vendeur hypothèque etc., l'intérêt du mineur Lorenz Broeter devant être déposé dans les registres de la Cour. L'acquéreur ou les acquéreurs devant payer au dessus et en plus de leur enchère les taxes de 1908, et déposer au moment de l'adjudication, dix pour cent du prix d'achat avec l'encanteur. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'à la date du passage des actes de vente. Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant E. K. Skinner, notaire.

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de propriétés foncières.
Bureau 318 rue Baronne.
16 fév—16 26—mars 1 8 15 19

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriétés de valeur saisie Première des Premier et Quatrième Districts

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux suivants, à savoir:

Première bâtisse:
Nos 633 et 635 rue Félicité (ou chemin) et No 1722 rue St Thomas [propriété d'encoignure].

Deuxième bâtisse:
Nos 612 et 616 rue Félicité (ou chemin).

Troisième bâtisse:
No 627 rue Céleste.

Et quatrième bâtisse:
No 629 rue Félicité (ou chemin).

Robert E. Craig Jr, vs les mineurs Catherine, Louise Augustine et Pauline Wegmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans —No 84,908— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 811 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 19 mars 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues St Thomas (autrefois St Jean Baptiste) Religieuse St James, Céleste et chemin Félicité. Ladite portion de terre forme le coin des rues Céleste, St Thomas et Félicité, et est désignée par la lettre A sur un plan ou devis de Louis N. Pilié, assistant voyer de la ville, en date du 19 avril 1854, d'après lequel ladite portion de terre mesure trente quatre 34 pieds neuf 9 pouces et cinq 5 lignes de face à la rue St Thomas, s'étendant en arrière entre lignes parallèles, à quatre vingt quatorze pieds, puis à vingt huit pieds deux pouces sur la ligne du fond parallèle à la ligne de face sur la rue St Thomas, puis vingt et un pieds six pouces sur la ligne parallèle à la ligne secondement décrite; puis sur une ligne de quarante quatre pieds six pouces jusqu'à ce qu'elle atteigne le chemin Félicité, à soixante six pieds neuf pouces du coin du chemin Félicité et de la rue St Thomas puis à la ligne de départ.

Ladite portion de terre étant une division de deux lots de terre dans ledit îlet, originairement désignés comme lots Nos 2 et 3 sur un plan tracé par H. Moelhausen, daté du 21 mai 1845, déposé au bureau de H. B. Cénas, notaire en cette ville, et plus particulièrement décrite dans l'acte d'échange des deux dits lots par Edward Nestor, décédé, pardevant Joseph Cohn, notaire, le 20 juin 1865.

Secondement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Félicité, Chippewa, anciennement Bouble, Fulton, anciennement St Thomas ou Belgrade et Ste Marie, faisant l'îlet 59 sur les rôles d'assessement de la ville, désigné comme lot No 4 sur un plan tracé par H. Moelhausen, voyer, le 20 mai 1845, déposé dans les archives de H. C. Cénas, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure trente deux pieds de face à la rue Félicité avec la même largeur dans le fond, cent trente huit pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 et cent trente sept pieds deux pouces quatre lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 5, le tout M. A.

Troisièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Céleste, Félicité, St Thomas, St James et Religieuse, désigné par la lettre A, sur un plan tracé par Hunter Stewart, député voyer de la ville, en date du 27 mai 1887. D'après quel plan ledit lot mesure trente quatre pieds de face à la rue Céleste, avec même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles; ledit lot est désigné comme le No 1 sur un plan tracé par H. Moelhausen le 20 mai 1845.

Quatrièmement—Une certaine portion irrégulière de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le même district et îlet, et contigue à la première propriété ci-dessus décrite, et mesurant quarante trois pieds six pouces cinq lignes de face sur une ligne courant parrallèlement avec la rue Félicité; quarante quatre pieds six pouces sur la première ligne séparant la propriété de celle premièrement décrite ci-dessus, sur une ligne s'étendant à angle droit de la rue Félicité; de là sur la ligne s'étendant parallèlement à la rue St James et vers la rue Religieuse, une distance de vingt et un pieds six pouces et soixante cinq pieds un pouce et six lignes, sur la ligne du fond s'étendant de la rue Céleste vers la rue St James, étant le lot désigné par la lettre B ainsi qu'il est indiqué sur le plan annexé à un acte de confirmation et de correction de Mme Annie E. Nester, femme de Charles G. Coleson, à 20 juin 1902, passé pardevant Joseph D. Tayler, notaire public.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Carroll, Henderson & Carroll, avocats pour le demandeur.
15 fév—15 18 19 21 28—mars 6 18 19

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange. P. O. Boite 118. Nouvelle Orléans, La.

Rapport Annuel DE LA Hawkeye Insurance Company de Des Moines, Iowa.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1907, publié conformément à l'Acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Capital payé		$100 000 00
Actif		874,055 46
Passif, moins capital et surplus		672,511 64
Surplus		101 543 42
Primes reçues en Louisiane, 1907		
Feu	$6.022 99	
Mer		
Total		$6.022 99
Pertes payées en Louisiane 1907		
Feu	$2.916 09	
Mer		
Total		$2,916 09

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussigné, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de la dite Hawkeye Insurance Company de Des Moines, Iowa, en record et enregistré dans les archives de ce bureau.

Témoin ma signature et sceau du bureau, ce 27me jour de janvier 1908.

EUGENE J. McGIVNEY,
(Sceau) Assistant Secrétaire d'Etat.
Agents résidents — Fredericks, Palfrey & Redersheimer, 832 rue Commune.
8 fév—1 m

RAPPORT ANNUEL —DE LA— Concordia Fire Insurance Company, de Milwaukee, Wisconsin.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1907, publié conformément à l'Acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 15 mars 1855.

Capital payé		$ 300 000 00
Actif		1.445,820 95
Passif, moins capital et surplus		965,201 36
Surplus		190,619 59
Primes reçues en Louisiane, 1907		
Feu	$17,954 10	
Mer		
Total		$ 17.954 10
Pertes payées en Louisiane, 1907		
Feu	$ 8 873 18	
Mer		
Total		$ 8.873 18

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussigné, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de ladite Concordia Fire Insurance Company de Milwaukee, Wisconsin, en record et enregistré dans les archives de ce Bureau.

Témoin, ma signature et sceau du Bureau, ce 27me jour de janvier 1908.

EUGENE J. McGIVNEY,
(Sceau) Assistant Secrétaire d'Etat.
Agents résidents — Fredericks, Palfrey & Redersheimer, 832 rue Commune.
8 fév—1 m

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Peter Klein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 84,986—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Klein, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos. Lastenschlaeger, avocat.
22 fév—22 28—mars 2

Ramsey & O'Neal.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE, 2336 rue Milan, coin Howard.

Dans la succession de Mme Marie C. Albert, épouse de John B. Hereford, No 76,466, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. Par Ramsey & O'Neal, encanteurs, bureau 840 rue Carondelet, MARDI, 31 mars 1908, à midi, à la Bourse des Biens Fonciers, 811 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du et signé le 25 février 1908 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans la susdite affaire à moi dirigé, la propriété ci-après décrite, savoir:

Une certaine portion de terre et les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de la Ville de la Nouvelle Orléans dans le carré No 562, borné par les rues Milan, St George, Berlin et Green; laquelle portion de terre se compose du terrain No 13 et d'une partie du terrain No 14, et mesure ensemble quarante cinq (45) pieds de face à la rue Milan sur une profondeur de cent vingt (120) pieds et forme le coin desdites rues Milan et St George, le tout conformément à un plan de D. N. Brosnan, député voyer de la ville, le 4 novembre 1891, et annexé pour qu'on s'y réfère, à un acte de vente pardevant F. D. Charbonnet notaire, le 5 juin 1895.

Etant la même propriété acquise par le défunt par achat de Mme Marie Suzane Schutz, épouse d'Alcide Albert, par deux actes enregistrés C. O. B. 194 folio 701 et C. O. B. 171 folio 698.

Conditions—Comptant l'acquéreur assumant le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1908 et de l'acte de vente pardevant Me la A. Tichenor, notaire; et il fera un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Jno. D. Nix, avocat.
27 fev—27—mars 1 8 15 22 29 31

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Marcella McConnell, veuve en premier mariage de Herman Gleistein, et femme en second mariage de Eugène Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 85,129—Division C—Attendu que Adolfo Dagué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Marcella McConnell veuve en premier mariage de Herman Gleistein et femme en second mariage de Eugène Walsh, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Ernest T. Florance, avocat. 20fév—20 24 29

Succession de Mme Mary C. Witting.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 78,786—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Otto T. Maier et Hans C. Paulsen exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—John Watt, avocat
21 fév—21 26—mars 1

Succession de Gustave Lehmann Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 84,198—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présentés par Mme Rosa Lehmann, veuve de Gustave Lehmann Sr, et Sigismund S. Levy, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribué conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Chas. Rosen, avocat. 21 fév—21 25—mars 1

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mlle Joséphine A. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 85,182 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Hugh Connell Cage, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribué conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Gus. J. Riess, avocat.
26 fév—26—mars 1 4

Succession de Gustave Mohn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,127—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau présenté par George F. Ager, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Edgar et Alfred Grima, avocats.
20 fév—20 24 29

Succession de Justin Pedelahore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 85 232—Division A—Attendu que John M. Vergnolle a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Justin Pedelahore, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. F. Claiborne, avocat. 26fév—26 29—mars 7

Succession de Catherine Burke, veuve de F. M. Fisk, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 83,305—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William W. Fisk, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Louis Henry Buras, avocat. 19fév—19 23 28

Succession de Louis Spoterno.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 76,277—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A. A. Carrière, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Pierre D. Olivier, avocat.
20 fév—20 24 29

Succession de Mlle Eleanor F. Reed, Femme Seule.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 85 157—Division E—Attendu que Charlotte E Reed, femme seule, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Eleanor F. Reed, Femme Seule, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Hews, Fenner, Spencer & Cocke, avocats. 21fév—21 28—mars 2

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express